



## Refus d hospitalisation dans un etablissement

Par **celclo**, le **15/02/2012** à **14:01**

Bonjour,  
Bonjour

Depuis 2 ans je suis hospitalisée dans un établissement pendant un mois.

Cette année bien que la CPAM ait donné son accord, l'établissement a écrit à mon médecin que le service d'admission refuse mon hospitalisation suite à mon précédent séjour.

Fortement surprise car mon séjour s'est passé normalement et en plus je ne parle à aucun des autres malades, je ne comprends pas du tout ce refus et sur quelle base est il prononcé. De plus, l'an passé, le médecin voulait me garder le week-end (vendredi samedi dimanche et me faire partir le lundi) mais il m'était impossible d'accepter car j'avais un r.v. le lundi en mairie. Pour l'hôpital il ne s'agissait que d'une occupation pour le week end sans perte financière.

Je viens d'appeler l'hôpital qui me précise que c'est mon médecin qui doit téléphoner au médecin de l'établissement. Vu la surcharge des médecins je trouve cela un peu déplacé. J'ai demandé quelles sont les raisons de ce refus, le secrétariat me dit ne pas être au courant sur le motif du refus pourtant connaissant les lieux je suis fort étonnée de cette réponse. Sur mon insistance de ne pas comprendre, on m'a mis en attente téléphonique pendant 5 mn pour ensuite me dire que la responsable m'appellerait.

Je n'ai pas encore de réponse. Que puis-je faire ? dois-je écrire au Directeur que j'ai eu l'occasion de rencontrer ? A-t-on le droit de refuser sans préciser les motifs ????

J'ai recommandé cet établissement à une dizaine de personnes qui ont été hospitalisées. Je ne comprends pas.

Merci de me donner votre avis et ce que je dois faire  
Cordialement